

L'égalité Femmes/Hommes en Action(s)...

La lettre d'information des Droits des Femmes et de l'Égalité dans l'Aube

Éditorial

Le principe de l'égalité absolue entre les hommes et les femmes est inscrit dans le préambule de la Constitution de la IV^e République de 1946 et a été repris dans la Constitution de 1958.

Il a été intégré à l'ensemble des politiques et des orientations de l'Union européenne et constitue par là-même l'une des priorités dite transversale.



En France, le gouvernement s'est doté en 1981 d'un Ministère des Droits des femmes (devenu aujourd'hui Service des Droits des Femmes et de l'Égalité) pour que égalité de droit et égalité de faits coïncident enfin.

Pourtant, malgré une avancée incontestable des acquis obtenus ces dernières années grâce aux différents mouvements féminins et féministes, de nombreuses inégalités persistent encore aujourd'hui entre les femmes et les hommes dans les différentes sphères de la vie économique, professionnelle, politique ou encore sociale.

Aussi, les délégations régionales et les missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité déploient tous leurs efforts pour décliner localement les priorités gouvernementales en matière d'égalité femmes/hommes et réduire les écarts constatés.

C'est donc avec grand plaisir que je vous invite à découvrir « L'Égalité en action(s) », la lettre d'information trimestrielle des droits des femmes et de l'égalité de l'Aube qui vous permettra de découvrir les avancées en matière d'égalité femmes/hommes, les orientations nationales et les actions menées sur notre département.

Plus qu'un outil de communication, ce bulletin se veut être un véritable lien entre partenaires associatifs, acteurs institutionnels et grand public. Vos contributions et articles y seront les bienvenus.

Ce premier numéro, publié au lendemain du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, est donc consacrée en grande partie à ce fléau.

Car il ne sera pas possible de progresser davantage dans l'établissement d'une pleine égalité entre les femmes et les hommes tant que perdureront en aussi grand nombre les violences à l'égard des femmes.

Le Préfet de l'Aube

Christian ROUYER

Sommaire

Éditorial	1
Violences faites aux femmes	2
Les mariages forcés	5
Osez comme elles	6
L'agenda départemental	7
L'agenda régional	7
L'Agenda national	7

Violences faites aux femmes

1 femme sur 10 déclare avoir été victime de violence : physique, sexuelle, verbale, psychologique.

Des chiffres...

C'est ce qui résulte de la première enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), première opération statistique d'envergure menée en 2000, à la demande des pouvoirs publics.

Les femmes ont été interrogées au sujet des violences subies au cours des 12 derniers mois au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches, dans l'espace public, au travail.

Depuis 2006, [une étude nationale des décès liés aux violences au sein du couple](#) a été lancée auprès des zones de compétence de la police et de la gendarmerie nationale. Elle recense tous les assassinats, homicides volontaires ou violences suivies de mort, commis à l'encontre d'un partenaire, homme ou femme, quel que soit son statut : conjoint, concubin, pacsé ou « ancien » dans ces 3 catégories.

En 2007, les chiffres étaient pour le moins alarmants : **192 homicides** ont été commis et les femmes sont majoritairement les victimes (86,5 % des cas) soit **166 femmes décédées** (1 décès tous les 2,5 jours).

1 femme décède tous les 2,5 jours, victime de son compagnon ou ex-compagnon et 1 homme est mort tous les 14 jours, tué par sa compagne ou ex-compagne*

*Sur les 26 cas recensés, 10 d'entre elles étaient victimes de violences de la part de leur partenaire



Un coût...

En 2005, Madame Catherine VAUTRIN (alors ministre en charge des droits des femmes) lançait [un plan global de lutte contre les violences faites aux femmes](#) : « 10 mesures pour l'autonomie des femmes » (pour la période 2005-2007).

Celui-ci prévoyait de mesurer le phénomène de la violence au sein du couple et d'en évaluer son coût économique. L'étude de faisabilité d'une évaluation des répercussions des violences au sein du couple en France réalisée en 2006 a permis de faire une première estimation.

1,093 milliard d'euros : telle est l'estimation du coût minimal réel annuel des violences conjugales.

[Pour en savoir plus...](#)



Un plan d'action...

La protection des victimes de violences au sein du couple, la prise en compte de leur situation et de leur parole sont plus que jamais des priorités gouvernementales. En novembre 2007, Madame LETARD (photo ci-contre), Secrétaire d'Etat à la Solidarité, présentait un second [plan global d'action triennal \(2008-2010\)](#) afin d'apporter une réponse globale aux femmes depuis le premier appel de détresse jusqu'à leur retour à l'autonomie.

Ce plan met également l'accent sur la prise en charge des auteurs de violences afin d'éviter la récidive ainsi que sur l'impact des violences sur les enfants qui y sont confrontés.

Dans l'Aube, l'accent a été mis sur la formation des professionnels concernés par la problématique des violences faites aux femmes (professionnels de l'action sociale, effectifs de police et de gendarmerie notamment).

Une formation à l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes leur a été proposée afin de mieux de comprendre les mécanismes de la violence conjugale et le retour au domicile conjugal.

**Renseignement et inscription :
03.25.42.36.57**

Le 25 novembre, les partenaires associatifs se sont réunis afin de travailler sur la déclinaison départementale du plan national. Les différentes pistes d'action dégagées seront soumises pour validation au 5^{ème} collège du conseil départemental de la prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes qui se réunira début 2009.

Focus sur une action innovante : le parcours de prévention coordonné (PPC)

Afin de pallier une carence dans la prise en charge et le suivi des individus violents notamment en ce qui concerne les violences intra-familiales pouvant être associées à une consommation d'alcool, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a mis en place le parcours de prévention coordonné dit PPC.

Il s'agit de réunir un groupe d'individus « agresseurs » et d'approfondir avec eux un travail de réflexion et de compréhension des mécanismes les conduisant à commettre des actes de violences.

Le but est notamment de leur expliquer les conséquences judiciaires de leur acte, d'amorcer une thérapie individuelle et/ou de couple et de faire émerger une démarche de réparation (financière, lettre d'excuses, etc...), de comprendre et de mesurer la gravité de leurs actes et surtout parer à la récidive.

Cette action, co-financée par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et les agresseurs eux-mêmes, résulte de la coordination des actions des différents intervenants (associations, groupement d'intérêt public, Parquet, services de police et de gendarmerie) et d'un partenariat avec l'association auboise d'aide aux victimes d'infractions et de médiation pénale (AVIM), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), « La Pause » (Service de l'association Revivre du Foyer aubois) et une psychologue clinicienne qui interviennent tout au long de ce parcours de 12 heures.

Pour plus d'informations : 03.25.83.18.90



Un plan de communication...

Suite à des violences qu'elles ont subies, 166 femmes sont décédées en 2007. 65 000 femmes et fillettes seraient mutilées ou menacées de l'être. 130 000 femmes ont été victimes de viols en 2005 et en 2006...

Il n'y a pourtant pas de fatalité à ces violences. C'est tout le sens de la [nouvelle campagne de communication](#) contre les violences faites aux femmes, lancée ce jeudi 2 octobre par Madame Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat en charge de la Solidarité. Cette campagne s'adresse non seulement à la femme victime ou potentiellement victime mais également à l'auteur de violences et aux témoins de ces actes.

La nouvelle campagne publicitaire conçue par DDB pour lutter contre les violences conjugales s'inscrit dans un registre combatif avec un mot d'ordre qui incite à l'action :

Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez.

**Découvrir la nouvelle plate-forme Internet du Ministère
stop-violences-femmes.gouv.fr**

Une date : le 25 novembre...

Le 17 décembre 1999, l'ONU proclamait le 25 novembre « Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes » par sa [résolution 54/134](#).

Dès lors, les gouvernements, les organisations internationales et les ONG ont été invitées à mettre en place des manifestations et des actions afin de sensibiliser l'opinion au problème.

Pourquoi le 25 novembre?

Le 25 novembre, les sœurs Mirabal, militantes dominicaines, furent brutalement assassinées sur les ordres du dictateur et chef de l'État, Rafael Trujillo.

Nées respectivement en 1924, 1927 et 1935 dans la région de Cibas, en République dominicaine, Patricia, Minerva et Maria Teresa Mirabal ont toutes trois fait des études supérieures et obtenu un diplôme universitaire. Participant activement aux actions politiques menées contre le régime en place et, de ce fait, persécutées par le régime Trujillo et incarcérées à plusieurs reprises, elles devinrent rapidement des symboles de résistance à la dictature du régime de Trujillo.



Photos © DR

En novembre 1960, Trujillo déclare que ses deux ennemis sont l'Église et les sœurs Mirabal. Le 25 novembre 1960, les trois sœurs sont assassinées alors qu'elles se rendaient à la prison où étaient détenus leurs maris.

[Pour en lire plus...](#)

Témoins ou Victimes de Violences ? A qui s'adresser sur notre département ?

- Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Informations juridiques gratuites et anonymes

✉ 14 rue Jean-Louis Delaporte, 10000 Troyes

Tél. : 03.25.73.15.25



- Association auboise d'**aide aux victimes d'infractions et de médiation pénale** (AVIM)

✉ 14 rue Jean-Louis Delaporte, 10000 Troyes

Tél. : 03.25.73.78.78



- Solidarité Femmes de l'Aube
Écoute et accompagnement

✉ 3 bis Boulevard Voltaire, 10000 Troyes

Tél. : 03.25.73.26.26



Numéro national : 39 19

(Appel gratuit – ouvert du lundi au samedi de 8h à 22h et les jours fériés de 10h à 20h)



- Hébergement d'urgence : 115 (24h/24)
- Espace d'échanges, conseils personnalisés par e-mail...
www.sosfemmes.com (Site de SOS Femmes Accueil)



Violences faites aux femmes : les mariages forcés

Dans le cadre du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Aube (**CIDFF**) a organisé un après-midi d'échanges et de réflexion, en partenariat avec **Solidarité Femmes** et l'association auboise d'aide aux victimes d'infractions et de médiation pénale (**AVIM**) à la Maison des Associations de Troyes.



Photo@DR



130 personnes dont une cinquantaine de scolaires ont ainsi assisté à la projection de la pièce de théâtre « Le mariage forcé », réalisée par des élèves du lycée Sabatier de Bobigny (93) et à une conférence-débat en présence de Madame Isabelle GILLETTE-FAYE, directrice du GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles), de Madame Sophie SOUMARÉ (représentant l'antenne rémoise du GAMS) et de Madame Pinar HÜKÜM de l'association Elélé (Cultures et Migrations de Turquie).

Qu'est ce que le mariage forcé?

Le **mariage forcé** consiste à marier une personne contre sa volonté. Il est organisé par les familles qui ne respectent pas, voire ne se soucient pas du non consentement de leur enfant. Les jeunes qui tentent d'y échapper sont très souvent confronté-e-s à une rupture familiale avec tous les dangers et les difficultés que cela peut engendrer.

Le mariage forcé se distingue du **mariage blanc** qui veut dire que 2 personnes décident de se marier pour des raisons diverses mais sans aucun projet de vie conjugale. Il est puni par la loi.

Le **mariage arrangé** suppose que 2 personnes qui se connaissent ou pas sont d'accord pour se marier. Les époux ne se choisissent pas mais sont d'accord pour se marier.

Pour en savoir plus...

<http://www.mariageforce.fr/>

Site conçu par le réseau jeunes filles confrontées aux violences et aux ruptures familiales de l'Hérault

A qui s'adresser ?

GAMS

Section Française du Comité Inter-africain
66 rue des Grands-Champs, 75020 Paris
Tél. : 01 43 48 10 87

✉ association.gams@wanadoo.fr

<http://pagesperso-orange.fr/~associationgams/>

Elélé (Migrations et Cultures de Turquie)

8 rue Martel, 75010 Paris
Tél. : 01 43 57 76 28

✉ elele_info@yahoo.fr

<http://www.elele.info/>

Voix de femmes

Maison de quartier des Linandes
Place des Linandes beiges
95000 Cergy
Tél. : 01 30 31 55 76

✉ voixdefemmes@wanadoo.fr

www.voixdefemmes.org

ASFAD (Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates)

94 boulevard Massena - 9 villa d'Este
75013 Paris

Tél. : 01 53 79 18 73

Osez comme elles !

L'association « **Créez comme elles** », cercle des créatrices d'entreprises aubois, est née de la rencontre de porteuses de projet lors de la journée de la création et de la reprise d'entreprise organisée par la CCI en 2006 qui proposait une table-ronde sur la création au féminin.

Madame Elisabeth GRANDPIERRE, précédente chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, a invité à ces femmes à se réunir en vue d'échanger sur leurs projets, leurs idées, leurs démarches.

Quelques mois et quelques réunions plus tard, l'association « Créez comme elles » voyait le jour.

Contact

Créez comme elles

60 rue de Preize
10000 Troyes
(permanences les lundis
après-midi)

Tél. : 06.71.04.82.77

contact@creezcommeelles.com

L'objectif de l'association est de permettre aux femmes porteuses de projet ou créatrices d'entreprise de bénéficier de tous les leviers d'un réseau pour **rompre leur isolement, développer leurs compétences, échanger sur leurs expériences.**

Il est proposé aux porteuses de projet un « **fil rouge** » tout au long de leur parcours de création, fil rouge qui peut aider certaines à trouver la confiance nécessaire pour franchir le pas et permettre à celles qui changent d'avis de se réorienter dans un état d'esprit positif susceptible de les conduire vers un emploi pérenne.

Après quelques mois de fonctionnement de l'association, force était de constater que si elle rencontrait déjà un vif succès auprès d'un bon nombre de porteuses de projets et correspondait bien aux besoins d'échanges de celles qui ont déjà créé leur entreprise, peu d'adhérentes sont issues des quartiers dits sensibles de l'agglomération troyenne et notamment de la zone franche urbaine de la Chapelle Saint Luc.

Créez comme elles a donc mis en place une action « **Osez comme elles** » co-financée par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la communauté d'agglomération troyenne et par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité qui visait, à titre expérimental, à aller au devant de ce public en organisant des réunions d'information dans ces quartiers.



De nombreux contacts avec les associations locales ont été pris afin de repérer des femmes porteuses d'un projet ou d'une idée qui ne demande qu'à être développée!

Pari tenu et réussi!

Le mardi 18 novembre après midi, une première rencontre a eu lieu à la Chapelle Saint Luc.

30 femmes de diverses nationalités et origines se sont retrouvées pour échanger dans un cadre plus que convivial.



Un grand merci à Anne, Christine, Julie, Géraldine et

Monique de « **Créez comme elles** » pour leur investissement dans l'organisation de cette rencontre riche d'enseignements et pour leurs témoignages. Une prochaine réunion devrait avoir lieu début 2009 sur le quartier des Chartreux.



L'Agenda départemental

La Maison pour Tous de Sainte Savine organise un café de parents sur le thème :

« *Conflits parentaux ou violences conjugales ?* »

Avec la participation de Madame Stéphanie DAVID (psychologue à l'AVIM), de Madame Constance AUDIA (écoutante et accompagnatrice de Solidarité Femmes) et de Madame Dulcinia CARNEIRO (en formation de médiatrice familiale)

le mardi 2 décembre, de 19h à 21 h
au Centre de Loisirs (rue Jules Hémard, Sainte Savine)

Entrée sur inscription (Renseignements : 03.25.79.38.27)

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube organise un colloque sur

« *Le droit des étrangers* »

*Avec la participation de Monsieur Olivier LECUCQ
Professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour*

le jeudi 4 décembre 2008 de 9h à 18h15
Ecole Supérieure de Commerce (217 av. Pierre Brossolette, Troyes)

Entrée gratuite sur inscription pour les partenaires champardennais
(sauf pour les professionnels du droit)

Renseignements : 03.25.81.57.49 ou cdad10@9business.fr

L'Agenda régional

La Direction Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS),
en partenariat avec la **Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité,**
organise un colloque

« *Les mutilations sexuelles féminines* »

Le mardi 2 décembre 2008, de 9h à 17h
Au CFA - 32 rue Benjamin Franklin (Châlons-en-Champagne)

Entrée sur inscription (Renseignements : 03.26.85.14.51 - URIOPSS)

L'Agenda national

Retrouvez toutes les manifestations menées dans le cadre du 25 novembre
sur le site du [Service des Droits des Femmes et de l'Égalité](http://Service des Droits des Femmes et de l'Egalité)

Une action? Une manifestation? N'hésitez pas à nous transmettre toutes les informations
pour la prochaine lettre d'information (*parution vers la mi-février*)

Directeur de publication : Christian ROUYER, Préfet de l'Aube

Contact : Catherine STAVRINO, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Préfecture de l'Aube, Place de la Libération – 10000 Troyes

Mél : catherine.stavrinou@aubepref.gouv.fr

Tél. : 03.25.42.36.57 / Fax : 03.25.42.35.17